



Defaut electrique suite a une mise au norme

Par **couton morgane**, le **09/02/2018** à **17:47**

bonjour

voila notre soucis nous avons fais appel a un électricien pour refaire les tableau électrique . mais voila après 4 mois nous avons eu une rupture du neutre créant une surtention sur toute l installation et faisant griller des appareils .nous sommes en litige car il ne veux pas reconnaitre son erreur. Erreur que les expertises ne dise pas claiements, dans la 1er expertise il a été mis en cause mais la 2 eme il es noté qu il es suceptible d' être mis en cause .apres 3 mois toujours aucune issu et la protection juridique ma fais comprendre que je ne serais pas rembourse. j aimerais savoir si il me reste des issu pour faire valoir mes droit . merci pour tout information que vous pourrez me donné

Par **youris**, le **09/02/2018** à **18:44**

bonjour,

si votre protection juridique ne veut pas vous aider, il ne reste que la solution de prendre un avocat pour assigner cet électricien.

le juge saisi demandera sans doute une expertise.

cela signifie une procédure longue, coûteuse et aléatoire.

sur quels éléments se base votre protection juridique pour ne pas vous défendre alors que vous la payez justement pour vous aider dans ce genre de litige ?

salutations

Par **janus2fr**, le **10/02/2018** à **10:16**

Bonjour,

Avant tout, vous ne précisez pas si votre installation est en monophasé ou en triphasé ? Une rupture de neutre au niveau du logement n'a d'incidence que si vous êtes en triphasé.

Pour une installation en monophasé, une rupture de neutre n'est dangereuse que si elle a lieu au niveau du réseau, ce qui n'aurait donc rien à voir avec l'intervention sur votre propre tableau.

Par **couton morgane**, le **10/02/2018** à **10:18**

bonjour

ce n es pas que la protection juridique veux pas m aider mais ils me dise que si l expret ne se prenonce pas clairement en mettant en cause l electricien je l ai clairement dans le baba j essaye de joindre des association de consomateur pour m aider sinon on ma dis de faire appel a un conciliateur .je ne veux pas laisser tomber meme si j ai le sentiments que c est ce qu il cherche .

cordialement

Par **couton morgane**, le **10/02/2018** à **11:16**

oui effectivement je n ai pas preciser nous sommes en triphaser le fils neutre es noir et a commencer a bruler la plaque en bois sur laquelle es fixer le tableau

Par **youris**, le **10/02/2018** à **11:19**

une protection juridique qui n'accepte de vous défendre que si elle est sure de gagner, ressemble à une escroquerie.

je vous conseille de bien lire votre contrat et de changer de protection juridique.

Par **couton morgane**, le **10/02/2018** à **13:30**

je me pose effectivement la question je sais que les delais son long qu il faut rester patient mais quand je vois que au bout de 4 mois j ai eu juste le droit de faire reparer ma chaudiere mais on es quand meme rester 3 semaine sans chauffage et sans eau chaude avec des temperature tres basse dehors et que c es juste parce que j ai menacer je dit que sa craint. je peu pas en changer pour le moment sinon la nouvelle ne prendra pas le sinistre en charge je me suis renseigner